

L'invention du « français standard d'ici » et la qualité de la langue

Annette Paquot

Number 121, Spring 2001

Pratiques littéraires. Quelques cas-limites

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55975ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paquot, A. (2001). L'invention du « français standard d'ici » et la qualité de la langue. *Québec français*, (121), 87–88.

L'invention du « français standard d'ici » et la qualité de la langue

ANNETTE PAQUOT*

Des professeurs de français et un certain nombre de linguistes québécois préconisent à nouveau la définition et l'implantation d'une norme québécoise qui serait distincte de la norme française internationale traditionnelle¹; sous l'appellation de « norme prescriptive endogène » ou de « langue québécoise de standard international² », resurgit donc le « français standard d'ici ». Que faut-il penser de cette proposition, déjà ancienne, de « nationalisation de la grammaire » ?

Les arguments invoqués pour justifier cette entreprise sont divers. Je crois pouvoir démontrer qu'ils ne sont pas convainquants, mais, auparavant, il faut rappeler ce qu'on entend par norme linguistique. Comme on le sait, il existe diverses sortes de normes linguistiques ; celle dont il est question ici est l'ensemble des usages grammaticaux, de prononciation et de vocabulaire qui servent de modèle, le modèle idéal que l'on enseigne, que l'on essaie de respecter et par référence auquel on porte des jugements de valeur.

Les partisans d'une norme québécoise affirment souvent qu'une telle norme existe déjà, qu'elle fait consensus et qu'il ne reste qu'à l'explicitier et à l'officialiser. Ils ont raison d'utiliser cet argument, car pour qu'une telle « norme périphérique à usage interne³ » arrive à s'imposer, il faut qu'elle réponde au souhait de la communauté concernée, c'est-à-dire qu'elle reflète des attitudes et des valeurs largement partagées, sinon déjà quasi monopolistiques. C'est loin d'être le cas. Plusieurs indicateurs tendent à le démontrer. La très grande diffusion des dictionnaires reflétant des conceptions classiques, le débat qui a accueilli la publication du *Dictionnaire du français Plus* et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* et l'échec commercial de ces derniers dictionnaires montrent bien que la norme traditionnelle est bien vivante au Québec. C'est d'ailleurs ce que confirme une enquête que j'ai menée il y a quelques années pour le Conseil de la langue française⁴. Rester employé au sens de « habiter », par exemple, est évalué négativement par 56 % des 700 personnes que j'ai interrogées et en général elles souhaitent que l'école transmette plutôt la norme traditionnelle. De plus, de nombreux leaders d'opinion et plusieurs spécialistes ne sont pas non plus favorables à une norme locale : à ce niveau aussi, le consensus invoqué est fictif. La légitimation et l'officialisation de la « québécoise linguistique » ne seraient donc pas la reconnaissance d'une norme implicite déjà généralisée, elles seraient la création artificielle d'une norme nouvelle et controversée.

On invoque souvent la façon de s'exprimer des journalistes de Radio-Canada pour essayer de démontrer l'existence d'une norme implicite typiquement québécoise. À cet argument, on peut répondre que si cet usage est effectivement l'objet d'une approbation assez large, c'est tout simplement parce qu'il se rapproche beaucoup de la norme internationale. Cette norme internationale est d'ailleurs de plus en plus souple et elle permet de plus en plus un certain jeu : en fait, c'est devenu une fourchette à l'intérieur de laquelle une certaine variation est possible. Cela explique que les journalistes canadiens, français ou belges ne parlent pas exactement de la même façon tout en reconnais-

sant et je dirais même en respectant la même norme. Je reviendrai plus loin sur cette question.

Les promoteurs du « français standard d'ici » font souvent un parallélisme entre la situation de l'anglais américain par rapport à l'anglais britannique, d'une part, et celle du français québécois par rapport au français « de France », d'autre part. Ils en tirent la conclusion que puisque les Américains ont leur propre norme et ne se sentent plus soumis à la norme britannique, les Québécois pourraient faire de même. Cette analogie est trompeuse. Qu'il me suffise de rappeler que le poids démographique, politique, économique et culturel des entités en présence n'est pas comparable. C'est une évidence qu'il ne faudrait pas devoir mentionner. Il faut aussi savoir qu'à cause de leur histoire ces deux langues n'ont pas engendré chez ceux qui les parlent le même genre de comportements et d'attitudes en ce qui concerne la norme et les instances qui la définissent. Que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, la francophonie est beaucoup plus centralisée que le monde anglophone et les jugements linguistiques qui y ont cours sont d'une autre nature : la liberté, quoiqu'en progrès, y est encore moins grande. C'était plus vrai encore à l'époque où l'anglais américain s'est différencié de l'anglais britannique. Le dictionnaire de N. Webster a près de deux siècles, ne l'oublions pas, et il est vain de feindre ignorer que les circonstances ont changé.

Les partisans de la québécoise langagière disent aussi vouloir implanter une norme québécoise pour réduire l'insécurité linguistique, notamment chez les écoliers ; je prétends que s'ils arrivent à leurs fins, cette insécurité s'accroîtra. Je m'explique. L'insécurité linguistique dont il est question ici est celle qui résulte de la conscience d'un écart entre la norme que l'on reconnaît comme légitime et la perception de l'usage que l'on pratique. Les partisans de la norme québécoise pensent que l'insécurité linguistique des Québécois est due au fait que la norme actuelle leur est « étrangère », qu'elle leur est imposée par des « autres », qu'ils ne s'y reconnaissent pas⁵. Leur remède est de créer une norme plus proche de l'usage réel, voire de l'y fonder et ainsi de nier ou de supprimer – de manière factice – l'un des pôles de l'écart générateur d'insécurité. Je pense qu'il faut faire l'inverse et aider les élèves à rapprocher leur usage de la norme, de la norme internationale. C'est cette maîtrise qui leur donnera confiance en eux. À l'école, un écart cesse d'être insécurisant si un bon professeur et le *Petit Larousse* ou le *Petit Robert* aident à le combler aisément. De plus, puisque cette hypothétique nouvelle légitimité fera concurrence à l'ancienne, ils continueront d'être jugés et de le savoir, mais ils ne pourront plus savoir s'ils le seront par rapport à la nouvelle ou à l'ancienne norme, en vertu de la légitimité locale ou de la légitimité internationale. Peut-on imaginer situation plus insécurisante ?

En outre, si la norme que l'on veut imposer aux Québécois est proche de la norme internationale actuelle, en quoi sera-t-elle un remède à l'insécurité de ceux qui ont conscience de parler de façon très différente ? Si, au contraire, elle en est très éloignée et est proche du parler québécois populaire, comment sera-t-elle acceptée par une population qui considère la façon de parler des journalistes de Radio-Canada comme un modèle ?

La véritable « sécurité linguistique » ne peut naître que de la possession d'une norme vraiment reconnue, qui ne fait ni l'objet de querelles incessantes ni de débats stériles : ne nous y trompons pas, l'absence, au Québec même, de consensus sur cette question est bien plus insécurisante que les écarts que l'on peut observer entre les usages. Sur le plan pédagogique, cette maîtrise n'est que l'aboutissement de la mission même de l'enseignement : la diffusion des savoirs. Tout apprentissage est une progression vers un modèle. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour la langue ?

Au lieu de s'épuiser à définir une norme spécifique, distincte, narcissique et à tenter de l'imposer à grands frais, pourquoi les spécialistes de la langue n'investissent-ils pas tous ces efforts dans l'enseignement du français « tout court », afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes Québécois de mieux le maîtriser et donc de se sentir plus à l'aise dans une langue qu'illustre déjà, souvent avec beaucoup d'élégance, une partie importante de leur élite ? Si des écoliers de populations très diverses peuvent s'approprier cette langue, à des degrés divers, certes, mais sans en mourir d'aliénation, pourquoi ne le pourraient-ils pas ? Depuis trop longtemps, le débat sur la norme sert de prétexte à une certaine complaisance démagogique et d'excuse aux résultats déplorables de l'enseignement du français dans notre belle province.

Que l'on me comprenne bien : il ne s'agit pas d'imposer de façon rigide à Monsieur Tout-le-monde le français du Littré ou celui d'une quelconque académie. À la différence de la pluralité des normes, la pluralité des usages, qui existe au Québec comme partout ailleurs, n'entraîne pas de conflit : leur coexistence est même inscrite dans la nature des langues et personne n'attend d'un humoriste qu'il parle comme un constitutionnaliste. Vouloir respecter une norme dont chacun sait qu'elle est complexe et difficile, ne signifie pas mépriser ceux qui la maîtrisent mal et dont l'usage s'en écarte : nous vivons dans une époque de tolérance et il aurait bien peu de crédit, celui qui s'aviserait d'accabler et d'humilier un voisin ou un collègue, que la timidité, la maladresse ou l'ignorance conduit à malmené quelque peu la grammaire. Il serait d'ailleurs bien imprudent, n'étant pas lui-même à l'abri d'un faux pas. Le vrai mépris ne consiste-t-il pas à juger que les Québécois sont incapables d'apprendre dans toute sa diversité la langue qui est enseignée aux autres francophones ?

Le refus de la référence à une norme linguistique extérieure et la volonté d'enfermer les Québécois dans un usage spécifique procèdent d'une même attitude idéologique : le nationalisme linguistique. Cette attitude consiste à appliquer au domaine de la langue les concepts et les schémas de pensée du nationalisme politique. C'est le nationalisme linguistique qui proclame que le français international est une fiction sans réalité au Québec, qui affirme que le français parlé dans cette province est globalement différent des autres formes de français et qui exalte cette identité linguistique « proprement québécoise » dans ce qu'elle a d'irréductiblement distinct. L'aboutissement logique de cette démarche identitaire est le dirigisme linguistique. Toutes les revendications qu'elle inspire y conduisent inéluctablement, car cette nouvelle normativité langagière ne peut qu'avoir pour effet la construction de pouvoirs, offices et académies de toutes sortes, destinés à préciser, généraliser et imposer les nouveaux commandements. C'est un nouveau recul de la liberté des Québécois qu'elle prépare et non une libération de leur parole.

Ce recul de la liberté est déplorable. Il est aussi anachronique, car le français international, notamment par l'effet de la démocratisation de l'enseignement et de la libéralisation de la vie sociale, commence enfin à se dégager de la rigidité qui le caractérise depuis le XVII^e siècle. La direction générale de son évolution va clairement dans le sens de l'ouverture : le purisme dont certains s'attardent encore à dénoncer l'emprise est une vieille idole dé-

crépète qui n'a plus guère d'adorateurs. À la différence de ce qui s'est passé à d'autres époques, on assiste non à un éclatement de la langue en de multiples entités séparées les unes des autres, mais à l'intégration des différences de toutes sortes dans un grand ensemble bariolé. Plusieurs linguistes reconnaissent même explicitement que la « dérégionalisation » des français régionaux est déjà en cours et il est bien connu qu'une des caractéristiques de l'évolution du vocabulaire français depuis bien avant le début du XX^e siècle est précisément la tendance à l'effacement de ses frontières internes, qu'il s'agisse des frontières sociales ou des frontières géographiques⁶. Cela s'explique facilement : la multiplication contemporaine des échanges ne favorise pas la fragmentation linguistique, mais plutôt la diffusion des particularités et la mobilité des hommes a pour conséquence la mobilité des mots et des expressions. N'entend-on pas de plus en plus *week-end* au Canada et *fun* en France ? *Patate chaude*, au sens figuré, considéré naguère comme typique de l'usage du français au Québec⁷, se retrouve maintenant dans *Le Monde diplomatique* ! Cette tendance massive s'observe facilement : il suffit de comparer les éditions successives du *Petit Larousse* ou du *Petit Robert* : le belgicismes, les canadianismes et les autres mots régionaux y sont de plus en plus nombreux.

La qualité de la langue est un objectif qui n'est pas hors d'atteinte, mais les Québécois ne pourront s'en approcher que s'ils le désignent clairement, renoncent au confort des faux-fuyants démagogiques, cessent de prêter une oreille complaisante aux sirènes du nationalisme linguistique et acceptent de s'approprier le français, tout le français, tel qu'il est devenu : à la fois plus universel et plus riche, gouverné par une norme commune, unique, certes, mais plus ouverte et plus accueillante.

Compte tenu de ce qui précède, la position que je soutiens me paraît la seule réaliste. Elle est fort simple : c'est mettre fin à ce débat stérile, qui n'est utile qu'à ses protagonistes. Le législateur québécois emploie les mots *langue française* ou *français* et n'éprouve pas le besoin d'ajouter à ces termes des précisions supplémentaires. C'est fort sage. Les instances officielles, quelles qu'elles soient, devraient continuer à suivre cet exemple et ne pas soutenir ou avaliser, directement ou indirectement, la définition d'une norme locale du français : parfois, l'abstention de l'autorité a bien des vertus !

* Directrice du Département de langues, linguistique et traduction, Université Laval.

NOTES

1. Voir, notamment, Edmond Brent « Vers l'élaboration de normes pédagogiques du français », dans *Terminogramme*, 91-91, sept. 1999, p.117-130.
2. Gérald Larose, dans *Le Devoir*, le 22 décembre 2000.
3. Didier de Robillard, « Normalisation de la régionalité/ régionalisation de la norme », dans *Encyclopédies et dictionnaires français. Langues et Langage* 3, 1993 p. 141-173.
4. Annette Paquot, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988.
5. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue: pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 30.
6. Jacques Chaurand, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Bordas, 1977, not. p.186-187.
7. Comparez, par exemple, l'article *Patate* dans Gaston Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, Larousse, 1989 et dans Lionel Meney, *Dictionnaire québécois-français*, Guérin, 1999.